

Appel à projets IDEX - Soutien à la création artistique

Direction de la Culture - UCArts

Contexte

Université Côte d'Azur (UCA) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental. Lauréate de l'appel à projet IDEX avec le projet UCA^{IEDI}, elle a pour ambition d'accroître la visibilité du site et son rayonnement national et international pour figurer parmi les 10 universités françaises comparables aux meilleures universités du monde. Dans ce cadre, UCA développe une nouvelle politique culturelle *via* le service UCArts, lequel s'appuie sur 5 axes :

- Penser la politique culturelle comme un enjeu d'attractivité et de rayonnement ;
- Promouvoir ouverture, exigence et interculturalité comme outils d'appréhension des mondes contemporains ;
- Faire de l'accès à la culture un élément structurant du lien social et de la solidarité ;
- Dialoguer avec les acteurs de l'écosystème culturel et artistique du territoire ;
- Favoriser l'émergence des formes artistiques de demain par le soutien à la jeune création.

Appel à projets UCArts

Cet appel souhaite soutenir les jeunes créateur.ice.s et accompagner les nouvelles générations d'artistes. En complément aux enseignements existants, le dispositif a pour objectif de contribuer à la formation et à la professionnalisation des étudiant.e.s et jeunes diplômé.e.s. Dans ce contexte, UCA propose deux types de soutien à la création artistique :

- **Soutien à la création inter-écoles.** D'un montant maximum de 5.000 euros (cinq mille euros), ce soutien s'adresse à des étudiant.e.s en cours de cursus désireux de travailler avec des étudiant.e.s inscrit.e.s dans toute autre formation. Les candidat.e.s doivent être issu.e.s d'une formation en arts (danse, théâtre, musique) ou des écoles d'arts et de design composantes ou associées d'UCA¹.
- **Soutien à la création jeunes diplômé.e.s.** D'un montant maximum de 10.000 euros (dix mille euros), il s'adresse à des étudiant.e.s ayant été diplômé.e.s d'une formation en art d'UCA ou d'une des écoles d'arts et de design d'UCA, et ce depuis cinq ans au plus. Les candidat.e.s doivent entreprendre un projet de création en lien avec une structure de production ou diffusion artistique reconnue ou avoir l'opportunité d'intégrer une compagnie ou une structure artistique en cours de création.

Calendrier

Dépôt des candidatures : Dossier complet envoyé par courriel au plus tard le vendredi 19 juin 2020 à julien.gaertner@univ-cotedazur.fr. Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

Sélection des candidats et notification des résultats : vendredi 3 juillet 2020.

Début des projets de création : 7 septembre 2020.

Fin des projets de création : 31 décembre 2020.

¹ La Villa Arson, l'ERACM, le Cirm, le PNSD Rosella Hightower, le Conservatoire de Nice, l'ESRA, The SDS.

Conditions d'éligibilité

L'appel à projets pour le soutien à la création artistique s'adresse à des étudiant.e.s de tous niveaux, inscrits ou ayant validé leur diplôme depuis cinq ans au plus tard dans une des écoles d'arts et de design composantes ou associées d'Université Côte d'Azur, ou issus de l'une des formations artistiques d'Université Côte d'Azur.

Dans les domaines des arts visuels, théâtre, musique, danse, design, cinéma, ces projets, pour être éligibles, doivent :

Soutien inter-écoles

- favoriser les coopérations entre étudiant.e.s des écoles d'arts et de design et/ou formations universitaires ;
ET
- proposer une valorisation du projet en direction des publics dans une structure culturelle du territoire des Alpes-Maritimes ;

Soutien jeunes diplômé.e.s

- être conçu en collaboration avec une structure de production et de diffusion artistique reconnue en France et/ou à l'étranger (centres d'art, festivals, théâtres, centres dramatiques et chorégraphiques, fondations, musées, biennales, etc.) et conduisant à des formes de valorisation en direction des publics incluant publications et éditions.

Montant de l'aide

Le montant du soutien ne peut excéder 5 000€ (cinq mille euros) pour les projets inter-écoles et 10 000€ (dix mille euros) pour les projets de jeunes diplômé.e.s. **Les porteurs de projets sont invités à valoriser d'autres sources de cofinancements. Outre la qualité et l'ambition artistique du projet, le jury accordera en effet une attention particulière à sa faisabilité.**

Les dépenses éligibles sont :

- Les dépenses de fonctionnement (personnel) ;
- Les coûts d'équipement (matériel nécessaire à la création) ;
- Les frais de communication et/ou de publication du projet (notamment liés à la diffusion publique de la création).

Pour le soutien inter-écoles, le montant de l'aide sera géré par l'établissement dans lequel est inscrit le ou la lauréat.e. Pour le soutien jeunes diplômé.e.s, le montant de l'aide sera versé à la structure d'accueil du projet.

Constitution du dossier

- Les dossiers et CV artistiques des étudiant.e.s et/ou diplômé.e.s engagé.e.s dans le projet ;
- Une copie scannée de la carte d'étudiant.e (soutien inter-écoles) ;
- Le dossier de candidature dûment complété ;
- Une lettre d'engagement de chaque structure partenaire du projet.

Dossier de candidature

RENSEIGNEMENTS SUR LE.S/LA CANDIDAT.E.S

NOM :
 PRÉNOM :
 ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE :
 NIVEAU D'ÉTUDE OU ANNÉE DE D'OBTENTION DU DIPLÔME :
 DATE DE NAISSANCE :

CURRICULUM VITAE ET DOSSIER ARTISTIQUE

(À joindre par courriel lors du dépôt du projet, le dossier artistique étant facultatif)

TYPE DE BOURSE DEMANDÉE

(Supprimer les mentions inutiles)

- Soutien à la création inter-écoles
- Soutien à la création jeunes diplômé.e.s

DOMAINE(S) ARTISTIQUE(S)

(Supprimer les mentions inutiles)

- Arts visuels
- Design
- Danse
- Théâtre
- Musique
- Cinéma
- Autre : (préciser le cas échéant)

TITRE DU PROJET

DESCRIPTION DU PROJET

(2 pages max.)

NOTE D'INTENTION

(1 page max. pour faire valoir thème, originalité, écho social, sincérité ou encore le sens profond de votre projet)

NOM ET PRÉNOM DE L'ÉTUDIANT PARTENAIRE (Obligatoire pour le soutien à la création inter-écoles)

NOM DE L'ÉCOLE OU DE LA FORMATION PARTENAIRE (Obligatoire pour le soutien à la création inter-écoles)

CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

NOM DE LA STRUCTURE CULTURELLE PARTENAIRE ET COORDONNÉES DU CONTACT AU SEIN DE LA STRUCTURE

(Joindre un courrier d'engagement signé par la structure lors du dépôt du projet)

BUDGET GLOBAL DU PROJET	
DEPENSES	
<ul style="list-style-type: none"> - Frais de personnel - Équipements - Communication - Publications - ... 	
RECETTES	
AUTRES FINANCEMENTS	
<ul style="list-style-type: none"> - Structures culturelles et/ou artistiques partenaires - Autres partenaires 	
SUBVENTION DEMANDÉE À UCA	
<ul style="list-style-type: none"> - Montant du soutien demandé 	
TOTAL	

STRATÉGIE DE DIFFUSION/EXPOSITION

(Préciser les actions envisagées pour communiquer sur le projet et les modalités de diffusion publique de la création)

AUTRES PARTENAIRES

(Préciser les éventuels autres partenaires associés au projet)